

04 juin 2004 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 4 juin 2004](#)

Normalisation

Sur proposition de Mme Fientje Moerman, Ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique, le Conseil des Ministres a approuvé quatre projets d'arrêtés royaux d'exécution de la loi (*) relative à la normalisation.

Sur proposition de Mme Fientje Moerman, Ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique, le Conseil des Ministres a approuvé quatre projets d'arrêtés royaux d'exécution de la loi (*) relative à la normalisation.

Ces projets entraîneront une diminution évidente de la charge administrative pour les parties intéressées au processus de normalisation. Ils donnent corps à un processus radical de décentralisation des travaux techniques de normalisation, processus qui doit accroître de façon substantielle la souplesse du fonctionnement de la normalisation en Belgique. Ils sont transmis, pour avis, au Conseil d'Etat.(*) du 3 avril 2003.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe